



**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

# 2018 RAPPORT ANNUEL

VERS DE  
**NOUVEAUX  
SOMMETS**







# TABLE DES MATIÈRES

## PRÉSENTATION

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Notre expérience, votre sécurité             | 4  |
| Faits saillants 2018                         | 7  |
| Mot du président du conseil d'administration | 8  |
| Revue des activités 2018                     | 10 |

## GOUVERNANCE

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| La structure organisationnelle             | 13 |
| Membres du conseil d'administration 2018   | 14 |
| Membres des comités 2018                   | 15 |
| Le conseil d'administration et les comités | 16 |
| Mots des présidents des comités            | 18 |

## ÉTATS FINANCIERS

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant          | 20 |
| État des résultats                         | 23 |
| État du résultat global                    | 25 |
| État des variations de l'avoir des membres | 26 |
| État de la situation financière            | 27 |
| État des flux de trésorerie                | 28 |
| Notes complémentaires                      | 29 |

Les photos de l'ensemble du rapport annuel proviennent de nos activités et d'églises membres de la Mutuelle.



# NOTRE EXPÉRIENCE, VOTRE SÉCURITÉ

Depuis 165 ans, la Mutuelle d'assurance en Église se fait une fierté de baser ses pratiques sur le mutualisme et l'entraide. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux et administrée par des pairs élus par eux.

En effet, le mutualisme dispose d'une organisation spécifique qui permet aux membres de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes. Il s'agit d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les membres ne sont pas propriétaires. Comme la Mutuelle appartient à ses membres, il est essentiel que chacun d'eux prenne conscience de cette différence substantielle, qu'il fasse valoir son opinion en utilisant son droit de vote lorsque l'occasion se présente et qu'il s'implique, notamment dans le développement de la mission de la Mutuelle.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue aussi à la santé financière de la communauté catholique, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble des membres. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans le milieu singulier des églises, la Mutuelle est aussi très au fait des défis présents et futurs auxquels ses membres doivent faire face et a pour atout de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'elle prend en considération l'importance de leur offrir des tarifs compétitifs, des ristournes annuelles, une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas au privé.



# MISSION

## NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

# VISION

## NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

# VALEURS

## NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel;
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi;
- Le mutualisme;
- La gouvernance démocratique et la transparence;
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité.







## NOTRE COMMUNAUTÉ DES MEMBRES EN QUELQUES CHIFFRES

# 2018

## FAITS SAILLANTS

26

**INSTITUTIONS**  
religieuses catholiques  
romaines du Québec

543

**FABRIQUES**  
catholiques romaines  
des principaux diocèses  
desservis par la Mutuelle  
(voir carte ci-dessous)

89

**INSTITUTIONS**  
d'autres confessions  
chrétiennes  
du Québec

658

**NOMBRE TOTAL  
DE MEMBRES**

1485

**LIEUX ASSURÉS**



3 G\$

**VALEUR PROTÉGÉE  
ET ASSURÉE**  
du patrimoine religieux

2,3 M\$

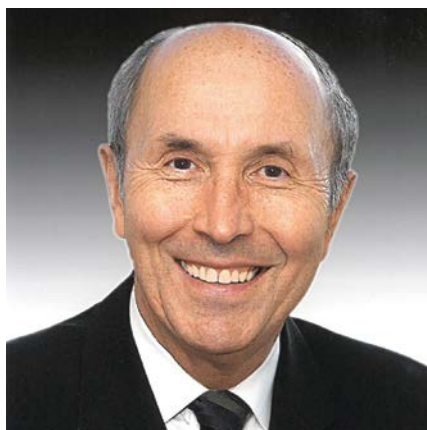
**SOMME REDISTRIBUÉE  
EN 2018**

à nos membres en programmes,  
subventions et ristournes



Ces données arrondies ont été évaluées  
en date du 31 décembre 2018.

# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## Chers membres,

Je suis très heureux de m'adresser à vous pour la première fois puisque j'ai été élu président du conseil d'administration le 11 juillet 2018. Comme vous le savez, le conseil d'administration de votre Mutuelle est limité à sept membres. Présentement, il est formé de cinq membres et deux postes seront pourvus lors de l'élection du 30 avril 2019. Nous nous retrouvons donc avec un conseil d'administration renouvelé.

Dès les premières semaines qui ont suivi l'assemblée du 24 avril 2018, le conseil d'administration s'est activé pour régler le conflit judiciaire qui opposait deux administrateurs de la Mutuelle et la Mutuelle elle-même. Nos actions ont été fructueuses puisqu'elles nous ont permis de mettre fin aux procédures judiciaires qui étaient en cours et, ultimement, d'éviter un procès. Ce faisant, nous avons pu retrouver une bonne entente au sein du conseil d'administration et rediriger notre attention sur des dossiers plus constructifs.

Puis, au mois d'août, nous vous avons annoncé le départ du directeur général, M. Sylvain Beaulieu, qui a été remplacé par M. Jean Précourt, FCPA, FCGA, à titre de directeur général par intérim. Un mandat de recrutement est en cours et tous les efforts sont déployés pour recruter le meilleur candidat possible. Nous prévoyons d'ailleurs être en mesure de vous le présenter lors de notre assemblée du 30 avril prochain.

L'équipe en place, celle qui vous offre programmes, services et soutien au quotidien, n'a pas changé et elle continue de travailler dans le meilleur de vos intérêts. Quant à nous, vos administrateurs, nous sommes actuellement à nous familiariser davantage avec les grands dossiers de la Mutuelle et avec ses enjeux actuels et futurs. Cela nous permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause et d'assurer ainsi la pérennité de votre Mutuelle.

## Projet de loi 141

Le 13 juin 2019 entrera en vigueur la nouvelle loi sur les assureurs. Cette loi impose de nouvelles règles applicables à la Mutuelle qui vous seront présentées lors de l'assemblée.

## Rapport de surveillance de l'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers a achevé son rapport de surveillance à la fin de février 2018 et nous l'avons reçu le 1<sup>er</sup> mai 2018. Ce rapport traitait principalement des éléments suivants :

- Les différentes politiques de gouvernance;
- La gestion intégrée des risques;
- Le rôle et la responsabilité du conseil d'administration et des comités;
- Les frais d'exploitation.

Les observations et recommandations résultant du mandat de surveillance de l'Autorité des marchés financiers nécessitaient une intervention immédiate de la part des membres du conseil d'administration de la Mutuelle. Nous avons l'obligation de présenter un calendrier de réalisation et de mise en œuvre de celui-ci, ce qui fut fait.

## Aspects financiers

Les résultats financiers de la Mutuelle démontrent, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un excédent des produits par rapport aux charges avant autres éléments de 124 922 \$ comparativement à une insuffisance des produits



par rapport aux charges avant autres éléments en 2017 de 1 778 004 \$. Le point d'équilibre avant autres éléments a donc été atteint pour la première fois depuis 2007 (en excluant les gains exceptionnels sur cession de placement en 2014) et nous en sommes très fiers.

Les autres éléments relatifs aux frais découlant des litiges représentent une somme de 862 778 \$ en 2018 et 210 039 \$ en 2017, alors que le gain en 2017 découlant du regroupement avec AMIO est de 4 238 581 \$. Ainsi les résultats démontrent un excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de (737 856 \$) en 2018 et de 2 250 538 \$ en 2017. À la suite de la faiblesse des marchés financiers, la variation du résultat global survenue au cours de l'exercice 2018 sur les placements disponibles à la vente a diminué de 1 627 868 \$ en 2018, comparativement à 299 931 \$ en 2017.

En dépit de la fluctuation des marchés financiers, le conseil d'administration a choisi de maintenir le versement de l'attribution à un niveau comparable aux bonnes années de rendement des placements. Il va de soi que si cette situation devait se prolonger, elle pourrait nécessiter un certain ajustement au niveau de l'attribution ou de la prestation de services à valeur ajoutée.

L'ensemble des initiatives amorcées nous permet de demeurer optimistes en regard de l'avenir. Nous avons donc distribué aux membres cette année 2 347 431 \$ sous forme d'attribution, de subventions et de programmes. De cette somme, le versement d'attribution représente 1 688 440 \$.

Au chapitre des opérations d'assurance, les primes brutes acquises ont augmenté de 194 735 \$, soit 2 % par rapport à 2017, et ce, principalement dû à l'indexation des valeurs assurées. La portion cédée aux réassureurs a diminué de 2 345 656 \$, soit 43 % par rapport à 2017, dû à un changement significatif sur la structure de réassurance en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (la Mutuelle a modifié son programme de réassurance proportionnelle pour adopter un programme en excédent de sinistres). Cette importante diminution sur les primes de réassurance a largement contribué à l'augmentation des primes nettes acquises de 2 540 391 \$ comparativement à 2017. L'excédent des opérations d'assurance s'est, quant à lui, aussi amélioré de 2 417 536 \$, principalement dû au changement de structure de réassurance et à la très faible sinistralité de 2018.

Les sinistres bruts se sont élevés à 612 557 \$ en 2018 comparativement à 1 772 872 \$ en 2017. L'évolution de certains dossiers des années antérieures a demandé des révisions de

réserves à la baisse durant l'année courante et les réclamations survenues en 2018 ont été faibles. Les sinistres encourus en 2018 sont considérablement en deçà de la moyenne annuelle des 10 dernières années qui est d'environ deux millions de dollars.

Fortement capitalisée, la Mutuelle demeure une institution financière solide, et ce, malgré la fermeture de certains immeubles religieux appartenant à des fabriques et les aléas que vivent ses membres. La Mutuelle est également reconnue par ses partenaires financiers comme étant une organisation prudente et avant-gardiste en ce qui a trait à la gestion des risques et à l'encadrement des membres.

### Autres éléments

Rappelons-nous que le contexte dans lequel évolue la Mutuelle d'assurance en Église en est un de coopération et d'égalité entre ses membres quant à l'assurance de biens et de responsabilité.

En terminant, je tiens à remercier M. Robert Tassé et M<sup>me</sup> Chantale Foisy qui ont quitté au cours de l'année 2018 après plusieurs années au service de la Mutuelle. Je tiens également à remercier tous nos dévoués employés et les membres du conseil d'administration pour leur implication. Je me joins finalement au conseil d'administration pour vous remercier, chers membres, de la confiance que vous témoignez à l'égard de votre Mutuelle.

Cordialement,

*GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC*  
Président du conseil d'administration  
de la Mutuelle d'assurance en Église



# 2018

## REVUE DES ACTIVITÉS



### NOUVEAU SITE WEB

La Mutuelle a annoncé en mars 2018 la mise en ligne de son nouveau site Web qui regorge d'information de toute sorte. Des renseignements sur l'assurance, les réclamations, la prévention, les programmes d'aide et les formations y sont maintenant facilement accessibles, de même que divers outils de communication, des formulaires et des modèles de baux.

### PROJET D'EXTRANET APPROUVÉ

Afin de favoriser la communication avec ses membres, de moderniser son service aux membres, de réduire les coûts d'opération et de faciliter l'organisation des élections annuelles, la Mutuelle a fait quelques démarches pour déterminer quel serait le meilleur outil pour répondre à ses besoins. Ses recherches ont mené à la conclusion qu'un Extranet accessible aux membres à partir du site Web par mot de passe personnalisé répondrait le mieux à toutes les fonctions énumérées précédemment. Un budget a donc été approuvé pour son développement dès 2019.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 24 AVRIL 2018

C'est à l'hôtel DoubleTree by Hilton qu'ont eu lieu nos assemblées générales annuelle et extraordinaire cette année. Plus de 215 participants se sont réunis, dont 144 représentants (fondés de pouvoir) qui représentaient 274 fabriques. Pour l'occasion, deux invités de marque, MM. Lucien Bouchard et Claude Béland, sont venus nous présenter le rapport du comité Morrissey et nous parler de mutualisme. Trois nouveaux administrateurs, provenant des diocèses de Montréal et de Sherbrooke, ont également été élus lors d'un vote secret.



### FORMATIONS

Cette année, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) s'est à nouveau déplacé à plusieurs reprises et dans divers endroits pour présenter différentes formations dont celle qui porte sur *Comment réaliser une campagne de financement en toute légalité*.

Le CEP a également mis sur pied une nouvelle formation sur la prévention des dégâts d'eau qu'il offrira en 2019. Cette formation s'ajoute aux neuf autres formations et séances d'information déjà disponibles gratuitement.





## PROGRAMME

# SÉCURimmeuble

Le projet pilote du programme SÉCURimmeuble a été interrompu pour une période indéterminée dans un contexte de réévaluation des priorités budgétaires et en tout respect des préoccupations exprimées par les membres lors de l'assemblée d'avril 2018.

Le projet pilote de SÉCURimmeuble, bien qu'il ait été apprécié et qu'il réponde à un besoin grandissant chez nos membres, a pris plus d'ampleur que ce qui avait été prévu initialement. Les démarches faites en 2017 ont été concluantes sur son utilité, mais elles ont aussi démontré que pour faire une évaluation complète et remettre un rapport détaillé aux paroisses participantes, cela doit mobiliser des ressources additionnelles non disponibles à la Mutuelle actuellement.



## PROGRAMME

# SÉCURalarme

Le programme SÉCURalarme a encore été bien actif en 2018. Une augmentation de la demande de soutien technique a d'ailleurs été notée du fait de la complexité des nouveaux systèmes d'alarme incendie et de gicleurs. Davantage de questions ont donc été posées sur leur fonctionnement et sur la réglementation les entourant.

Le programme d'aide SÉCURalarme est non obligatoire et il est offert aux membres désirant maintenir en bonne condition leurs systèmes d'alarme incendie (SDI) et de gicleurs. Géré par le Centre d'entraide et de prévention (CEP), il offre à ses membres une aide financière et un soutien plus technique, notamment en matière de protection incendie.

## RAPPORT DU COMITÉ MORRISEY

Au nom du comité Morrisey, M. Lucien Bouchard a présenté un rapport portant sur les procurations multiples lors des AGA-AGE du 24 avril 2018. Ce rapport proposait la mise en place du concept « une personne/un vote », une approche qui rejoignait le projet de loi n° 141, finalement adopté en juin 2018 par le gouvernement du Québec, qui interdit au fondé de pouvoir de représenter plus d'une personne dans une assemblée des membres d'une mutuelle.

Avec l'adoption du projet de loi n° 141, la Mutuelle devra donc amender son *Règlement intérieur* lors de ses AGA-AGE du 30 avril 2019 pour réduire de cinq (5) à un (1) le nombre maximal de procuration par porteur.



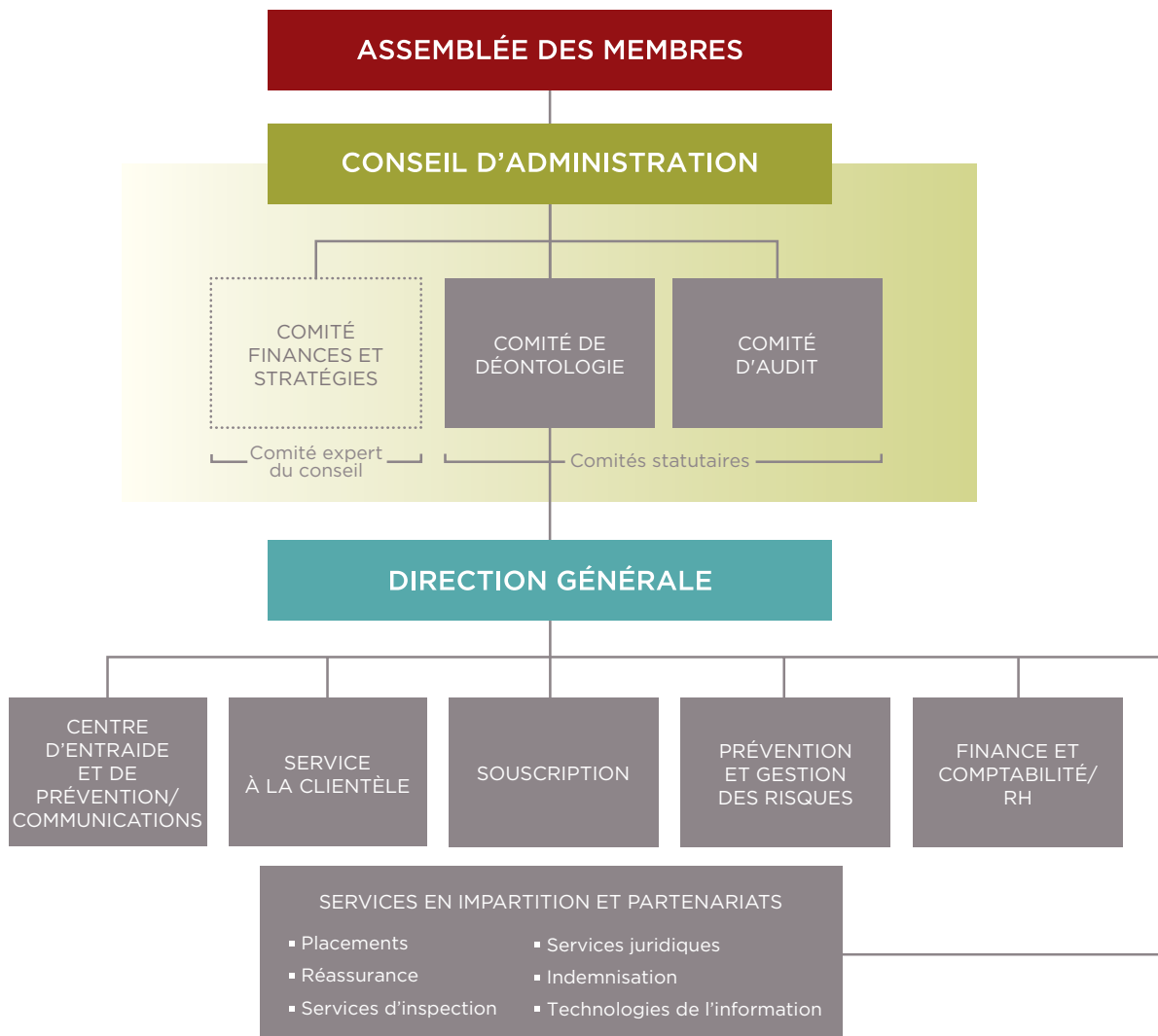






En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



# 2018

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC**

*Président*

Début de mandat en avril 2018 – Présidence dès juillet 2018

### **ROBERT TASSÉ, CPA, CGA**

*Président*

Démissionné en juin 2018

### **MAURICE LALONDE**

*Vice-président et secrétaire*

Début de mandat en avril 2018 – Officier dès juillet 2018

### **SYLVAIN R. BEAULIEU, ADM.A.**

*Secrétaire et directeur général*

Non-membre du CA – Départ en août 2018

### **GILLES GAUDET**

*1<sup>er</sup> vice-président*

Mandat terminé en avril 2018

### **CHANTALE FOISY**

*2<sup>e</sup> vice-présidente*

Démissionnée en juillet 2018

### **FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

Début de mandat en avril 2017

### **CLÉMENT BEAUCHEMIN**

Mandat terminé en avril 2018

### **ANDRÉ BOUCHARD**

Mandat terminé en avril 2018

### **ALFONSO GRACEFFA**

Début de mandat en avril 2017

### **MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

Début de mandat en avril 2018

### **SERGE LÉONARD**

Mandat terminé en avril 2018

### **MONSEIGNEUR JEAN-JACQUES MARTIN**

Mandat terminé en avril 2018

### **ROBERT RACICOT**

Mandat terminé en avril 2018



# 2018

## MEMBRES DES COMITÉS

### COMITÉ EXÉCUTIF

ABOLI EN AVRIL 2018

**ROBERT TASSÉ, CPA, CGA**

*Président*

Démissionné en juin 2018

**GILLES GAUDET**

*1<sup>er</sup> vice-président*

Mandat terminé en avril 2018

**CHANTALE FOISY**

*2<sup>e</sup> vice-présidente*

Démissionnée en juillet 2018

### COMITÉ D'AUDIT

**MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

*Président par intérim*

Depuis juillet 2018

**ROBERT RACICOT**

*Président*

Mandat terminé en avril 2018

**ALFONSO GRACEFFA**

Depuis juillet 2018

**MONSEIGNEUR**

**JEAN-JACQUES MARTIN**

Mandat terminé en avril 2018

**SERGE LÉONARD**

Mandat terminé en avril 2018

### COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

**MAURICE LALONDE**

*Président*

Depuis juillet 2018

**CHANTALE FOISY**

*Présidente*

Démissionnée en juillet 2018

**FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

Depuis juillet 2018

**MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

Depuis juillet 2018

**CLÉMENT BEAUCHEMIN**

Mandat terminé en avril 2018

**ANDRÉ BOUCHARD**

Mandat terminé en avril 2018

### COMITÉ FINANCES ET STRATÉGIES

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 2018

**FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

*Président*

**GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC**

### MEMBRE(S) NE SIÉGEANT PAS SUR UN COMITÉ

**GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC**

D'avril à septembre 2018

**ROBERT TASSÉ, CPA, CGA**

Mai-juin 2018

**FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

De janvier à juillet 2018

**ALFONSO GRACEFFA**

De janvier à juillet 2018

**MAURICE LALONDE**

D'avril à juillet 2018

**MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

D'avril à juillet 2018



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS



## LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration représente les membres et est responsable de la Mutuelle. Il surveille la façon dont celle-ci exerce ses activités et supervise la haute direction à qui incombe la gestion courante des affaires. Le conseil a pour mandat d'approuver l'orientation stratégique de la Mutuelle, y compris sa mission, sa vision et ses valeurs. Il est responsable d'examiner les risques identifiés par la direction ainsi que les politiques, les procédures et les programmes adoptés par la Mutuelle afin de réduire ces risques.

## LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

## LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration permettent aux administrateurs de consacrer les ressources nécessaires à l'étude de sujets particuliers. La loi oblige le conseil d'administration à former un comité d'audit et un comité de déontologie.



## LE COMITÉ D'AUDIT

Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité a le droit d'examiner les livres, les registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.

## LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance, et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.

## LE COMITÉ FINANCES ET STRATÉGIES

Le comité finances et stratégies examine les questions ayant une incidence sur la structure financière et opérationnelle et sur l'orientation stratégique de la Mutuelle, et fait des recommandations au conseil d'administration. Le comité est composé d'au moins deux administrateurs.



# MOTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

## LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Président – Maurice Lalonde, Avocat

Le 11 juillet dernier, les membres du conseil d'administration m'ont confié la responsabilité et fonction de vice-président et secrétaire de la Mutuelle ainsi que celle de la présidence de son comité de déontologie. J'ai accepté ces responsabilités additionnelles et m'y suis consacré avec toutes mes connaissances, aptitudes et, bien entendu, les disponibilités requises par les différents dossiers et leurs priorités. En effet, plusieurs tâches furent confiées au comité de déontologie, dont celles émanant du rapport de l'AMF de février 2018 et la préparation de diverses étapes et documents requis pour l'assemblée générale de ce jour.

Le rapport de l'AMF demandait la révision des politiques de la Mutuelle. Plusieurs de ces politiques furent donc attribuées au comité de déontologie, relevant d'aspect de gouvernance ou d'éthique. La révision de ces politiques devait se faire selon les échéances convenues avec l'AMF. C'est avec fierté, et en soulignant le dévouement des membres du comité, que toutes les échéances furent respectées (sauf la révision d'une politique). C'est donc avec confiance que j'envisage la révision des politiques restantes dans les délais prescrits.

Quant aux responsabilités de vice-président et secrétaire, les nombreux dossiers que la Mutuelle a abordés durant la dernière année furent toujours considérés dans le plus grand intérêt des membres et surtout, dans l'objectif de rétablir paix et harmonie entre les membres, la direction et l'administration, orientées vers le futur au lieu de s'attarder et remettre en question le passé.

Je termine donc cette année avec satisfaction, bien que plusieurs éléments restent toujours à résoudre. L'atteinte des nouveaux sommets, la progression vers l'avant, la recherche de toujours mieux répondre à tous les besoins des membres seront toujours la motivation de vos administrateurs et du comité de déontologie.

## LE COMITÉ D'AUDIT

Président par intérim – Michel Lamontagne, ASC

Le comité d'audit s'est rencontré le 7 août 2018 (trimestre terminé le 30 juin) et le 12 novembre 2018 (trimestre terminé le 30 septembre), a procédé par résolution signée le 29 novembre 2018, et a fait les recommandations au conseil qu'exigeaient son mandat et les pratiques établies.

Le comité a fonctionné avec un plan de travail annuel porté à l'attention du conseil d'administration en août 2018. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité peut examiner les livres, registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. Le comité a révisé un certain nombre de politiques et en a recommandé l'adoption par le conseil d'administration. Le comité a étudié, consulté et recommandé au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités en date du 31 décembre 2018. Il a aussi consulté et fait une recommandation sur le choix des auditeurs pour 2019.

## LE COMITÉ FINANCES ET STRATÉGIE

Président – Ferdinand Alfieri, CPA, CA

En septembre 2018, le conseil d'administration a formé le comité finances et stratégies. Ce comité a tenu deux réunions depuis sa création. Sa mission est de conseiller et de faire des recommandations au conseil d'administration (CA) dans le but de déterminer l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations de la société (la « Mutuelle »), et l'utilisation des ressources afin de mieux répondre aux besoins de ses membres. Le comité doit examiner et faire des recommandations au CA sur les questions ayant une incidence sur la structure financière et opérationnelle et sur l'orientation stratégique de la Mutuelle.

La portée du mandat du comité est intrinsèquement étendue et approfondie, intégrant les analyses financières, la conformité de l'entreprise, les procédures d'évaluation opérationnelle, les revues de la direction et l'évaluation des besoins évolutifs des membres.



# ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2018



**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de la  
**Compagnie mutuelle d'assurance en Église,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.



### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette* S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 21 février 2019

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

## Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2018 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

| Passif des sinistres                                               | Montants inscrits à l'état annuel (000 \$) | Estimation de l'actuaire (000 \$) |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| (1) Sinistres et frais de règlement non payés directs              | 5 148                                      | 5 148                             |
| (2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés             | 0                                          | 0                                 |
| (3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)      | 5 148                                      | 5 148                             |
| (4) Sommes à recouvrer des réassureurs                             | 3 934                                      | 3 934                             |
| (5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés        | 0                                          | 0                                 |
| (6) Autres éléments de passif                                      | 0                                          | 0                                 |
| (7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6) | 1 215                                      | 1 215                             |

| Passif des primes                                                                                                        | Déclaré dans l'état annuel (col. 1) (000 \$) | Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|
| (1) Passif des primes non gagnées brut                                                                                   |                                              | 885                                        |
| (2) Passif des primes non gagnées net                                                                                    |                                              | 1 354                                      |
| (3) Primes non gagnées brutes                                                                                            | 1 994                                        |                                            |
| (4) Primes non gagnées nettes                                                                                            | 1 993                                        |                                            |
| (5) Insuffisance de primes                                                                                               | 0                                            | 0                                          |
| (6) Autres éléments de passif                                                                                            | 0                                            | 0                                          |
| (7) Frais d'acquisition reportés                                                                                         | 0                                            |                                            |
| (8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés<br>[(4)+(5)+(9)] <sub>col. 1</sub> - (2) <sub>col. 2</sub>      |                                              | 639                                        |
| (9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées | 0                                            |                                            |

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature



Jean-Marc Léveillé

Fellow, Institut canadien des actuaires

Montréal, Québec

Le 21 février 2019



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

### OPÉRATIONS D'ASSURANCE

#### PRODUITS

|                                        |              |              |
|----------------------------------------|--------------|--------------|
| Primes brutes souscrites               | 8 119 881 \$ | 8 035 528 \$ |
| Primes brutes acquises                 | 8 063 416 \$ | 7 868 681 \$ |
| Primes acquises cédées aux réassureurs | (3 078 651)  | (5 424 307)  |
| Primes nettes acquises                 | 4 984 765    | 2 444 374    |
| Commissions de réassurance             | -            | 913 219      |
|                                        | 4 984 765    | 3 357 593    |

#### CHARGES

|                                           |           |           |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|
| Sinistres et frais de règlement (note 10) | 612 557   | 1 772 872 |
| Recouvrements des réassureurs (note 10)   | (82 706)  | (578 623) |
| Sinistres et frais de règlement nets      | 529 851   | 1 194 249 |
| Frais d'administration (annexe A)         | 2 935 711 | 3 062 210 |
| Frais de gouvernance (annexe B)           | 483 170   | 482 637   |
|                                           | 3 948 732 | 4 739 096 |

|                                               |           |             |
|-----------------------------------------------|-----------|-------------|
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE | 1 036 033 | (1 381 503) |
|-----------------------------------------------|-----------|-------------|

#### OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

|                                   |           |           |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Produits de placements (note 7)   | 1 555 334 | 2 297 079 |
| Honoraires de gestion et de garde | (119 014) | (124 039) |
|                                   | 1 436 320 | 2 173 040 |

#### EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES ÉLÉMENTS

|                                                                   |           |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                                                   | 2 472 353 | 791 537   |
| Attribution aux membres                                           | 1 688 440 | 1 788 996 |
| Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres | 311 016   | 343 151   |
| Centre d'entraide et de prévention (annexe C)                     | 347 975   | 437 394   |
|                                                                   | 2 347 431 | 2 569 541 |

#### EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

|  |            |               |
|--|------------|---------------|
|  | 124 922 \$ | (1 778 004)\$ |
|--|------------|---------------|

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

### ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT  
AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

124 922 \$

(1 778 004)\$

#### AUTRES ÉLÉMENTS

Frais découlant des litiges reliés à la gouvernance réglés au cours  
de l'exercice (annexe D)

(862 778)

(210 039)

Gain découlant du regroupement (note 2)

-

4 238 581

(862 778)

4 028 542

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT  
AUX CHARGES

(737 856)\$

2 250 538 \$



## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT  
AUX CHARGES

(737 856)\$

2 250 538 \$

### AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats

Variation des gains (pertes) non réalisés sur les placements  
disponibles à la vente

(1 256 083)

840 083

Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession  
de placements disponibles à la vente (note 7)

(555 115)

(1 164 367)

Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur  
comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 7)

183 330

24 353

Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements  
disponibles à la vente

(1 627 868)

(299 931)

RÉSULTAT GLOBAL

(2 365 724)\$

1 950 607 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

|                                                                                                                   | Surplus<br>libre | Surplus<br>réservé | Cumul<br>des autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Total         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|---------------|
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2016                                                                                  | 18 219 400 \$    | 23 795 000 \$      | 2 346 462 \$                                             | 44 360 862 \$ |
| Résultat global de l'exercice                                                                                     |                  |                    |                                                          |               |
| Excédent des produits par rapport aux charges                                                                     | 2 250 538        | -                  | -                                                        | 2 250 538     |
| Autres éléments du résultat global                                                                                |                  |                    |                                                          |               |
| Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente                                        | -                | -                  | 840 083                                                  | 840 083       |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | -                | -                  | (1 164 367)                                              | (1 164 367)   |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | -                | -                  | 24 353                                                   | 24 353        |
| Virement au surplus réservé (note 16)                                                                             | (2 020 000)      | 2 020 000          | -                                                        | -             |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2017                                                                                  | 18 449 938       | 25 815 000         | 2 046 531                                                | 46 311 469    |
| Résultat global de l'exercice                                                                                     |                  |                    |                                                          |               |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges                                                                 | (737 856)        | -                  | -                                                        | (737 856)     |
| Autres éléments du résultat global                                                                                |                  |                    |                                                          |               |
| Variation des pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente                                      | -                | -                  | (1 256 083)                                              | (1 256 083)   |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | -                | -                  | (555 115)                                                | (555 115)     |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | -                | -                  | 183 330                                                  | 183 330       |
| Virement au surplus réservé (note 16)                                                                             | 420 000          | (420 000)          | -                                                        | -             |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2018                                                                                  | 18 132 082 \$    | 25 395 000 \$      | 418 663 \$                                               | 43 945 745 \$ |



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2018

2017

### ACTIF

|                                                                                                 |                      |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Encaisse                                                                                        | 5 929 136 \$         | 3 216 960 \$         |
| Débiteurs (note 8)                                                                              | 1 966 027            | 2 100 815            |
| Frais payés d'avance                                                                            | 70 554               | 68 082               |
| Placements (note 9)                                                                             | 39 730 224           | 45 474 286           |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10) | 3 933 506            | 4 298 161            |
| Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 11)                                     | 589                  | 1 072 730            |
| Immobilisations corporelles (note 12)                                                           | 44 055               | 84 854               |
| Immobilisations incorporelles (note 13)                                                         | 124 339              | 166 026              |
|                                                                                                 | <b>51 798 430 \$</b> | <b>56 481 914 \$</b> |

### PASSIF

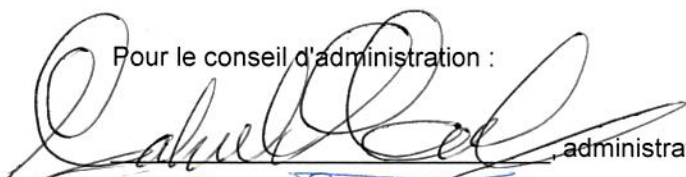
|                                                                    |                  |                   |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance                          |                  |                   |
| Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10) | 5 148 415 \$     | 5 582 332 \$      |
| Primes non acquises (note 11)                                      | 1 994 400        | 1 937 935         |
| Commissions de réassurance non acquises (note 15)                  | -                | 113 758           |
|                                                                    | <b>7 142 815</b> | <b>7 634 025</b>  |
| Attribution aux membres à payer                                    | 411 527          | 453 920           |
| Dettes d'exploitation                                              |                  |                   |
| Réassureurs                                                        | -                | 1 371 398         |
| Autres (note 14)                                                   | 298 343          | 711 102           |
|                                                                    | <b>7 852 685</b> | <b>10 170 445</b> |

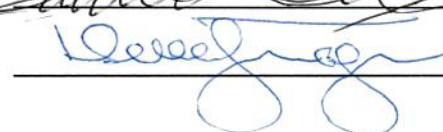
### AVOIR DES MEMBRES

|                                              |                      |                      |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Surplus libre                                | 18 132 082           | 18 449 938           |
| Surplus réservé                              | 25 395 000           | 25 815 000           |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 418 663              | 2 046 531            |
|                                              | <b>43 945 745</b>    | <b>46 311 469</b>    |
|                                              | <b>51 798 430 \$</b> | <b>56 481 914 \$</b> |

Engagements (note 19)

Pour le conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

|                                                                           |             |              |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges              | (737 856)\$ | 2 250 538 \$ |
| Éléments hors caisse                                                      |             |              |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | (555 115)   | (1 164 367)  |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | 183 330     | 24 353       |
| Gain découlant du regroupement (note 2)                                   | -           | (4 238 581)  |
| Amortissement de la prime sur les obligations                             | 112 096     | 163 616      |
| Amortissement des immobilisations corporelles                             | 49 270      | 54 843       |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                           | 64 625      | 97 610       |
| Variations d'éléments du fonds de roulement                               | (748 648)   | 403 054      |

|                                                       |             |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (1 632 298) | (2 408 934) |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

|                                                                            |             |              |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant du regroupement (note 2) | -           | 1 624 986    |
| Acquisition de placements                                                  | (9 836 866) | (20 094 633) |
| Cession de placements                                                      | 14 212 749  | 20 231 373   |
| Immobilisations corporelles                                                | (8 471)     | (29 649)     |
| Immobilisations incorporelles                                              | (22 938)    | (110 925)    |

|                                                        |           |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 4 344 474 | 1 621 152 |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|

### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
|  | 2 712 176 | (787 782) |
|--|-----------|-----------|

|                               |           |           |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| ENCAISSE, début de l'exercice | 3 216 960 | 4 004 742 |
|-------------------------------|-----------|-----------|

|                             |              |              |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| ENCAISSE, fin de l'exercice | 5 929 136 \$ | 3 216 960 \$ |
|-----------------------------|--------------|--------------|

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

|                                    |            |            |
|------------------------------------|------------|------------|
| Intérêts encaissés                 | 419 015 \$ | 521 646 \$ |
| Dividendes encaissés               | 284 842 \$ | 237 530 \$ |
| Revenus de fonds communs encaissés | 580 237 \$ | 599 562 \$ |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assurances et un cabinet en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

### 2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) s'est regroupée avec L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO) dans le but d'étendre son territoire. La nouvelle entité issue du regroupement exerce ses activités sous le nom de Compagnie mutuelle d'assurance en Église. Maintenant, la structure opérationnelle de la nouvelle entité, ses voies, moyens, stratégies d'affaires et processus sont substantiellement identiques à la situation qui prévalait au sein de l'AMFM.

La direction a comptabilisé le regroupement comme une acquisition d'entreprise conformément aux normes internationales d'information financière, plus précisément la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. AMFM a été identifiée comme étant l'acquéreur puisque le nouveau conseil d'administration est composé d'une majorité de membres désignés par AMFM et qu'en conséquence, AMFM a la capacité d'en diriger les activités. De plus, les procédures, les politiques ainsi que les dirigeants de l'entité issue de la fusion sont ceux qui étaient en place à l'AMFM.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS (suite)

Cette transaction se résume ainsi :

|                                                                                       |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actifs acquis                                                                         |                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                               | 1 624 986 \$    |
| Intérêts courus                                                                       | 22 428          |
| Frais payés d'avance                                                                  | 132             |
| Placements                                                                            | 3 091 684       |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement | 1 078 078       |
|                                                                                       | <hr/> 5 817 308 |
| Passifs assumés                                                                       |                 |
| Provision pour sinistres non payés et frais de règlement                              | 1 164 363       |
| Avantages du personnel                                                                | 273 511         |
| Dettes d'exploitation                                                                 | 140 853         |
|                                                                                       | <hr/> 1 578 727 |
| Actif net acquis                                                                      | <hr/> 4 238 581 |
| Contrepartie payée                                                                    | <hr/> - \$      |

Puisque le montant de la contrepartie payée est nul, un montant de 4 238 581 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats sous « Autres éléments » pour l'exercice 2017.

Cette transaction ne comporte aucun accord de contrepartie éventuelle ni aucun actif compensatoire.

Les frais du regroupement engagés au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 77 195 \$ et ont été comptabilisés à titre de frais d'administration.

### 3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

### 4. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2019.

#### Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

#### Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

#### Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 4. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 9 « Placements » et la note 10 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 2 – Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés lors du regroupement d'entités;
- Note 5 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 9 – Placements;
- Note 10 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

#### Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits (suite)

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

#### Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

#### Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

#### Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

#### Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers (suite)**

##### Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les remboursements de sinistres à recevoir, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir des réassureurs et des assureurs et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

##### Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

##### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### Actifs au titre des cessions en réassurance

##### Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

##### Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

##### Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

|                                                         |         |
|---------------------------------------------------------|---------|
| Améliorations locatives                                 | 16,66 % |
| Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique | 20 %    |
| Équipement de micro-informatique                        | 33,3 %  |
| Logiciels                                               | 20 %    |

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

#### Passifs relatifs aux contrats d'assurance

##### Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

##### Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

##### Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

##### Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

### 6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

#### Nouvelle norme comptable appliquée

##### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 – Produits des activités ordinaires et l'IAS 11 – Contrats de construction. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Mutuelle.

#### Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

##### IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 – Contrats de location et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Mutuelle a déterminé que l'application de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelles normes comptables futures (suite)

##### IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. Les entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance ont la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme jusqu'en 2022. La Mutuelle se qualifie pour le report et entend reporter l'application de la norme. La Mutuelle évalue actuellement les impacts que cette norme aura sur ses états financiers.

Le tableau suivant présente la juste valeur à la date de clôture et le montant de variation de juste valeur pour les deux groupes d'actifs financiers suivants :

|                                     | Flux de<br>trésorerie<br>URPI* | Autre         |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| Variation de juste valeur           | (98 372)\$                     | (602 596)\$   |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 11 167 507 \$                  | 28 562 717 \$ |

\* Instrument d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts.

##### IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. La nouvelle norme exige que les passifs au titre des contrats d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle en plus de proposer une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale ainsi qu'une méthode basée sur les frais variables, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Ces exigences visent à assurer une comptabilisation uniforme des contrats d'assurance fondée sur des principes. L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4 – Contrats d'assurance ainsi que les interprétations connexes et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Mutuelle évalue actuellement les impacts que cette norme aura sur ses états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 7. PRODUITS DE PLACEMENTS

|                                                                           | 2018                | 2017                |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Intérêts                                                                  | 423 188 \$          | 485 194 \$          |
| Amortissement de la prime sur les obligations                             | (112 096)           | (163 616)           |
| Dividendes                                                                | 292 220             | 235 925             |
| Revenus de fonds communs                                                  | 580 237             | 599 562             |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | 555 115             | 1 164 367           |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | (183 330)           | (24 353)            |
|                                                                           | <b>1 555 334 \$</b> | <b>2 297 079 \$</b> |

### 8. DÉBITEURS

|                                       | 2018                | 2017                |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Primes à recevoir des assurés         | 1 737 661 \$        | 1 682 372 \$        |
| Remboursement de sinistres à recevoir | -                   | 345 070             |
| Intérêts et dividendes à recevoir     | 59 816              | 48 265              |
| Sommes à recevoir                     |                     |                     |
| Réassureurs                           | 41 031              | -                   |
| Assureur                              | 100 263             | -                   |
| Autres                                | 27 256              | 25 108              |
|                                       | <b>1 966 027 \$</b> | <b>2 100 815 \$</b> |

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 9. PLACEMENTS

|                             | 2018          |               | 2017          |               |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                             | Coût          | Juste valeur  | Coût          | Juste valeur  |
| Obligations                 | 11 195 635 \$ | 11 167 507 \$ | 13 578 213 \$ | 13 474 073 \$ |
| Actions cotées              | 9 276 396     | 9 678 959     | 7 284 683     | 9 028 425     |
| Fonds communs d'obligations | 16 755 107    | 16 239 604    | 20 969 743    | 20 701 510    |
| Fonds communs d'actions     | 2 268 057     | 2 644 154     | 1 613 646     | 2 270 278     |
|                             | 39 495 195 \$ | 39 730 224 \$ | 43 446 285 \$ | 45 474 286 \$ |

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 10 995 000 \$ (2017 – 13 066 000 \$).

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.



### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente.
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Méthode de détermination des provisions (suite)

##### Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

| Facteurs de sensibilité       | 2018                                      |                            |                          |
|-------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
|                               | Changements<br>apportés aux<br>hypothèses | Augmentation<br>du facteur | Diminution<br>du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 %                                      | (497 578)\$                | 593 586 \$               |
| Taux d'actualisation          | 1 %                                       | 10 665 \$                  | (10 963)\$               |

| Facteurs de sensibilité       | 2017                                      |                            |                          |
|-------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
|                               | Changements<br>apportés aux<br>hypothèses | Augmentation<br>du facteur | Diminution<br>du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 %                                      | (60 872)\$                 | 90 914 \$                |
| Taux d'actualisation          | 1 %                                       | 14 747 \$                  | (15 320)\$               |

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 2,84 % (2017 – 2,53 %).

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

|                                                                                                                                  | 2018                    |                      |                     | 2017                    |                      |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|
|                                                                                                                                  | Contrats<br>d'assurance | Réassurance<br>cédée | Net                 | Contrats<br>d'assurance | Réassurance<br>cédée | Net                 |
| <b>SOLDE, début de l'exercice</b>                                                                                                | <b>5 582 332 \$</b>     | <b>4 298 161 \$</b>  | <b>1 284 171 \$</b> | <b>3 767 079 \$</b>     | <b>3 189 743 \$</b>  | <b>577 336 \$</b>   |
| Augmentation (diminution) des pertes et frais<br>estimatifs dans le cas des sinistres subis au<br>cours des exercices précédents | (522 054)               | 75 831               | (597 885)           | (374 593)               | (731 179)            | 356 586             |
| Pertes et frais relatifs aux sinistres subis<br>durant l'exercice en cours                                                       | 1 134 611               | 6 875                | 1 127 736           | 2 147 465               | 1 309 802            | 837 663             |
| <b>Sinistres et frais de règlement nets</b>                                                                                      | <b>612 557</b>          | <b>82 706</b>        | <b>529 851</b>      | <b>1 772 872</b>        | <b>578 623</b>       | <b>1 194 249</b>    |
| Sommes recouvrées à l'égard des sinistres<br>subis                                                                               |                         |                      |                     |                         |                      |                     |
| Durant l'exercice en cours                                                                                                       | (254 733)               | -                    | (254 733)           | (662 542)               | (435 773)            | (226 769)           |
| Au cours des exercices précédents                                                                                                | (791 741)               | (447 361)            | (344 380)           | (459 440)               | (112 510)            | (346 930)           |
|                                                                                                                                  | (1 046 474)             | (447 361)            | (599 113)           | (1 121 982)             | (548 283)            | (573 699)           |
| Actifs et passifs acquis lors du regroupement<br>(note 2)                                                                        | -                       | -                    | -                   | 1 164 363               | 1 078 078            | 86 285              |
| <b>SOLDE, fin de l'exercice</b>                                                                                                  | <b>5 148 415 \$</b>     | <b>3 933 506 \$</b>  | <b>1 214 909 \$</b> | <b>5 582 332 \$</b>     | <b>4 298 161 \$</b>  | <b>1 284 171 \$</b> |

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

|                                           | 2018                    |                      |              | 2017                    |                      |              |
|-------------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|-------------------------|----------------------|--------------|
|                                           | Contrats<br>d'assurance | Réassurance<br>cédée | Net          | Contrats<br>d'assurance | Réassurance<br>cédée | Net          |
| Provision pour sinistres déclarés         | 4 223 669 \$            | 3 517 639 \$         | 706 030 \$   | 4 563 266 \$            | 3 654 477 \$         | 908 789 \$   |
| Provision pour sinistres non déclarés     |                         |                      |              |                         |                      |              |
| Provision                                 | 667 186                 | 232 485              | 434 701      | 751 530                 | 449 254              | 302 276      |
| Effet de l'actualisation                  | (102 231)               | (73 529)             | (28 702)     | (106 754)               | (72 525)             | (34 229)     |
| Effet des marges pour écarts défavorables | 359 791                 | 256 911              | 102 880      | 374 290                 | 266 955              | 107 335      |
|                                           | 5 148 415 \$            | 3 933 506 \$         | 1 214 909 \$ | 5 582 332 \$            | 4 298 161 \$         | 1 284 171 \$ |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par ligne d'affaires :

|                | 2018                 |                   |              | 2017                 |                   |              |
|----------------|----------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|--------------|
|                | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net          | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net          |
| Biens          | 1 003 628 \$         | 284 280 \$        | 719 348 \$   | 1 296 226 \$         | 952 799 \$        | 343 427 \$   |
| Responsabilité | 4 144 787            | 3 649 226         | 495 561      | 4 286 106            | 3 345 362         | 940 744      |
|                | 5 148 415 \$         | 3 933 506 \$      | 1 214 909 \$ | 5 582 332 \$         | 4 298 161 \$      | 1 284 171 \$ |

### 11. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

|                                        | 2018                 |                   |              | 2017                 |                   |             |
|----------------------------------------|----------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|-------------|
|                                        | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net          | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net         |
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice     | 1 937 935 \$         | 1 072 730 \$      | 865 205 \$   | 1 771 088 \$         | 987 796 \$        | 783 292 \$  |
| Primes souscrites                      | 8 119 881            | 2 006 510         | 6 113 371    | 8 035 528            | 5 509 241         | 2 526 287   |
| Primes acquises au cours de l'exercice | (8 063 416)          | (3 078 651)       | (4 984 765)  | (7 868 681)          | (5 424 307)       | (2 444 374) |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice       | 1 994 400 \$         | 589 \$            | 1 993 811 \$ | 1 937 935 \$         | 1 072 730 \$      | 865 205 \$  |

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                  | Améliorations<br>locatives | Mobilier et<br>équipement<br>de bureau | Matériel<br>informatique | Équipement<br>de micro-<br>informatique | Total        |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|--------------|
| Coût                             | 429 975 \$                 | 231 016 \$                             | 235 338 \$               | 320 687 \$                              | 1 217 016 \$ |
| Amortissement cumulé             | (344 306)                  | (219 539)                              | (235 338)                | (307 785)                               | (1 106 968)  |
| <b>SOLDE au 31 décembre 2016</b> | 85 669                     | 11 477                                 | -                        | 12 902                                  | 110 048      |
| Acquisitions                     | -                          | -                                      | -                        | 29 649                                  | 29 649       |
| Amortissement                    | (30 918)                   | (8 913)                                | -                        | (15 012)                                | (54 843)     |
| <b>Total des changements</b>     | (30 918)                   | (8 913)                                | -                        | 14 637                                  | (25 194)     |
| Coût                             | 420 262                    | 149 587                                | 153 240                  | 76 230                                  | 799 319      |
| Amortissement cumulé             | (365 511)                  | (147 023)                              | (153 240)                | (48 691)                                | (714 465)    |
| <b>SOLDE au 31 décembre 2017</b> | 54 751                     | 2 564                                  | -                        | 27 539                                  | 84 854       |
| Acquisitions                     | -                          | -                                      | -                        | 8 471                                   | 8 471        |
| Amortissement                    | (29 216)                   | (2 000)                                | -                        | (18 054)                                | (49 270)     |
| <b>Total des changements</b>     | (29 216)                   | (2 000)                                | -                        | (9 583)                                 | (40 799)     |
| Coût                             | 229 890                    | 126 263                                | -                        | 76 148                                  | 432 301      |
| Amortissement cumulé             | (204 355)                  | (125 699)                              | -                        | (58 192)                                | (388 246)    |
| <b>SOLDE au 31 décembre 2018</b> | 25 535 \$                  | 564 \$                                 | - \$                     | 17 956 \$                               | 44 055 \$    |

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles suivantes :

|                                     | 2018       |                              | 2017       |                              |
|-------------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------------|
|                                     | Coût       | Amortis-<br>sement<br>cumulé | Coût       | Amortis-<br>sement<br>cumulé |
| Améliorations locatives             | 190 372 \$ | 190 372 \$                   | 9 713 \$   | 9 713 \$                     |
| Mobilier et équipement<br>de bureau | 23 324 \$  | 23 324 \$                    | 81 429 \$  | 81 429 \$                    |
| Matériel informatique               | 153 240 \$ | 153 240 \$                   | 82 098 \$  | 82 098 \$                    |
| Équipement de<br>micro-informatique | 8 553 \$   | 8 553 \$                     | 274 106 \$ | 274 106 \$                   |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

|                                  | Logiciels<br>générés<br>à l'interne |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| Coût                             | 748 831 \$                          |
| Amortissement cumulé             | (596 120)                           |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2016 | 152 711                             |
| Acquisitions                     | 110 925                             |
| Amortissement                    | (97 610)                            |
| Total des changements            | 13 315                              |
| Coût                             | 669 083                             |
| Amortissement cumulé             | (503 057)                           |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2017 | 166 026                             |
| Acquisitions                     | 22 938                              |
| Amortissement                    | (64 625)                            |
| Total des changements            | (41 687)                            |
| Coût                             | 575 620                             |
| Amortissement cumulé             | (451 281)                           |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2018 | 124 339 \$                          |

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié des logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 116 401 \$ (2017 – 190 673 \$).

### 14. DETTES D'EXPLOITATION

|                              | 2018       | 2017       |
|------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs et frais courus | 139 572 \$ | 290 819 \$ |
| Salaires et vacances à payer | 158 771    | 420 283    |
|                              | 298 343 \$ | 711 102 \$ |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 15. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

|                                                                         | 2018              | 2017       |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice                                      | <b>113 758 \$</b> | 109 583 \$ |
| Commissions annulées                                                    | <b>(113 758)</b>  | -          |
| Commissions de réassurance sur les primes cédées au cours de l'exercice | -                 | 464 387    |
| Commissions de réassurance acquises                                     | -                 | (460 212)  |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice                                        | <b>- \$</b>       | 113 758 \$ |

### 16. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 43 945 745 \$ au 31 décembre 2018 et 46 311 469 \$ au 31 décembre 2017. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. En conséquence, un montant de 25 395 000 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

|                                                      | 2018                 | 2017          |
|------------------------------------------------------|----------------------|---------------|
| Capital disponible                                   | <b>43 821 000 \$</b> | 46 139 000 \$ |
| Capital minimum requis                               | <b>5 079 000</b>     | 5 163 000     |
| Excédent du capital disponible sur le capital requis | <b>38 742 000 \$</b> | 40 976 000 \$ |

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par le conseil d'administration de la Mutuelle dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

#### Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

##### Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013, un *Plan quinquennal*, visant la revue systématique de tous les dossiers. Le déploiement du *Plan quinquennal* a été prolongé à la suite de la fusion et devrait se terminer en 2019.



### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, plus de 85 % (2017 – 68 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

##### Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une prime en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 500 000 \$ par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 35 000 000 \$ en assurance de biens et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

##### Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

---

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque de réassurance (suite)

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription entrepris avec le Plan quinquennal, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2018 ont été renouvelés pour une période d'un an.

##### Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité de déontologie est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité de déontologie dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation.

##### Risque de concentration

Plus de 85 % (2017 – 80 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

## 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

## Risque d'assurance (suite)

## Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2018, le développement des sinistres est le suivant :

## Brut

[illegible]

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

#### Développement des sinistres (suite)

#### Net

|                                                 | 2008 et<br>antérieures | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013         | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018         | Total        |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Estimation des<br>sinistres encourus<br>ultimes |                        |            |            |            |            |              |            |            |            |            |              |              |
| À la fin de<br>l'exercice                       |                        |            |            |            |            |              |            |            |            |            |              |              |
| Un an après                                     |                        | 800 977 \$ | 353 924 \$ | 444 524 \$ | 405 610 \$ | 1 354 898 \$ | 379 692 \$ | 570 449 \$ | 607 791 \$ | 804 818 \$ | 1 092 046 \$ |              |
| Deux ans après                                  |                        | 803 093    | 369 849    | 402 127    | 375 244    | 1 348 276    | 296 077    | 501 680    | 439 590    | 535 915    | -            |              |
| Trois ans après                                 |                        | 795 280    | 362 270    | 395 425    | 516 962    | 1 343 315    | 263 589    | 907 763    | 427 024    | -          | -            |              |
| Quatre ans après                                |                        | 769 879    | 356 976    | 380 615    | 419 504    | 1 351 533    | 264 132    | 864 912    | -          | -          | -            |              |
| Cinq ans après                                  |                        | 766 473    | 357 765    | 380 707    | 439 596    | 1 341 041    | 265 188    | -          | -          | -          | -            |              |
| Six ans après                                   |                        | 766 473    | 358 292    | 380 281    | 409 695    | 1 336 347    | -          | -          | -          | -          | -            |              |
| Sept ans après                                  |                        | 767 000    | 350 083    | 380 281    | 442 717    | -            | -          | -          | -          | -          | -            |              |
| Huit ans après                                  |                        | 767 000    | 349 946    | -          | -          | -            | -          | -          | -          | -          | -            |              |
| Neuf ans après                                  |                        | 767 000    | -          | -          | -          | -            | -          | -          | -          | -          | -            |              |
| Sinistres encourus<br>ultimes                   | 9 221 \$               | 767 000    | 349 946    | 380 281    | 442 717    | 1 336 347    | 265 188    | 864 912    | 427 024    | 535 915    | 1 092 046    | 6 470 597 \$ |
| Sinistres payés                                 | -                      | (767 000)  | (349 946)  | (380 281)  | (432 291)  | (1 336 347)  | (265 188)  | (697 263)  | (420 922)  | (425 896)  | (254 732)    | (5 329 866)  |
| Sinistres non payés                             | 9 221 \$               | - \$       | - \$       | - \$       | 10 426 \$  | - \$         | - \$       | 167 649 \$ | 6 102 \$   | 110 019 \$ | 837 314 \$   | 1 140 731    |
| Effet de l'actualisation<br>et des marges       |                        |            |            |            |            |              |            |            |            |            |              | 74 178       |
|                                                 |                        |            |            |            |            |              |            |            |            |            |              | 1 214 909 \$ |



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

##### Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

|                                                               | 2018          | 2017          |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente |               |               |
| Encaisse                                                      | 5 929 136 \$  | 3 216 960 \$  |
| Placements                                                    | 39 730 224    | 45 474 286    |
|                                                               | 45 659 360 \$ | 48 691 246 \$ |
| Prêts et créances                                             |               |               |
| Primes à recevoir des assurés                                 | 1 737 661 \$  | 1 682 372 \$  |
| Remboursement de sinistres à recevoir                         | -             | 345 070       |
| Intérêts et dividendes à recevoir                             | 59 816        | 48 265        |
| Sommes à recevoir                                             |               |               |
| Réassureurs                                                   | 41 031        | -             |
| Assureur                                                      | 100 263       | -             |
| Autres débiteurs                                              | 27 256        | 25 108        |
|                                                               | 1 966 027 \$  | 2 100 815 \$  |
| Autres passifs financiers                                     |               |               |
| Attribution aux membres à payer                               | 411 527 \$    | 453 920 \$    |
| Dettes d'exploitation – réassureurs                           | -             | 1 371 398     |
| Dettes d'exploitation – autres                                | 298 343       | 711 102       |
|                                                               | 709 870 \$    | 2 536 420 \$  |

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du remboursement de sinistres à recevoir, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs et des assureurs, le cas échéant.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2018 et 2017, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

|                                | 2018    | 2017    |
|--------------------------------|---------|---------|
| Obligations par cote de crédit |         |         |
| AAA/Aaa/A-1                    | 51,86 % | 40,59 % |
| AA/Aa/A-2                      | 40,44 % | 43,73 % |
| A/A-3                          | 7,70 %  | 15,68 % |

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2018 et 2017.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

|                                                                                       | 2018                |                     |                     |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
|                                                                                       | Moins<br>d'un an    | Un à<br>cinq ans    | Plus de<br>cinq ans | Total                |
| <b>Passifs</b>                                                                        |                     |                     |                     |                      |
| Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés                   | 2 827 640 \$        | 1 395 515 \$        | 925 260 \$          | 5 148 415 \$         |
| Attribution aux membres à payer                                                       | 411 527             | -                   | -                   | 411 527              |
| Dettes d'exploitation – réassureurs                                                   | -                   | -                   | -                   | -                    |
| Dettes d'exploitation – autres                                                        | 298 343             | -                   | -                   | 298 343              |
|                                                                                       | <b>3 537 510 \$</b> | <b>1 395 515 \$</b> | <b>925 260 \$</b>   | <b>5 858 285 \$</b>  |
| <b>Actifs supportant les passifs</b>                                                  |                     |                     |                     |                      |
| Encaisse                                                                              | 5 929 136 \$        | - \$                | - \$                | 5 929 136 \$         |
| Sommes à recevoir des assureurs                                                       | 41 031              | -                   | -                   | 41 031               |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement | 2 128 582           | 891 618             | 913 306             | 3 933 506            |
| Obligations                                                                           | 87 711              | 6 274 928           | 4 804 868           | 11 167 507           |
|                                                                                       | <b>8 186 460 \$</b> | <b>7 166 546 \$</b> | <b>5 718 174 \$</b> | <b>21 071 180 \$</b> |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de liquidité (suite)

|                                                                                       | 2017          |               |                  |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
|                                                                                       | Moins d'un an | Un à cinq ans | Plus de cinq ans | Total         |
| <b>Passifs</b>                                                                        |               |               |                  |               |
| Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés                   | 4 077 522 \$  | 629 812 \$    | 874 998 \$       | 5 582 332 \$  |
| Attribution aux membres à payer                                                       | 453 920       | -             | -                | 453 920       |
| Dettes d'exploitation – réassureurs                                                   | 1 371 398     | -             | -                | 1 371 398     |
| Dettes d'exploitation – autres                                                        | 642 352       | 68 750        | -                | 711 102       |
|                                                                                       | 6 545 192 \$  | 698 562 \$    | 874 998 \$       | 8 118 752 \$  |
| <b>Actifs supportant les passifs</b>                                                  |               |               |                  |               |
| Encaisse                                                                              | 3 216 960 \$  | - \$          | - \$             | 3 216 960 \$  |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement | 3 146 925     | 292 690       | 858 546          | 4 298 161     |
| Obligations                                                                           | 1 207 080     | 6 771 333     | 5 495 660        | 13 474 073    |
|                                                                                       | 7 570 965 \$  | 7 064 023 \$  | 6 354 206 \$     | 20 989 194 \$ |

##### Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

|                    | 2018                 |                                 | 2017                 |                                 |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|
|                    | Dollars<br>canadiens | Pourcentage<br>de l'actif total | Dollars<br>canadiens | Pourcentage de<br>l'actif total |
| Actions            |                      |                                 |                      |                                 |
| Dollars américains | 2 320 433 \$         | 4,49 %                          | 2 539 691 \$         | 4,50 %                          |

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 232 000 \$ (2017 – environ 254 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

##### Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de taux d'intérêt

Les obligations et les fonds communs d'obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

|                             | Instruments portant intérêt |               |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------|
|                             | 2018                        | 2017          |
| Obligations                 | <b>11 167 507 \$</b>        | 13 474 073 \$ |
| Fonds communs d'obligations | <b>16 239 604 \$</b>        | 20 701 510 \$ |

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 1 210 000 \$ (2017 – environ 1 614 000 \$).

##### Risque de prix

|                         | Juste valeur        |              | Pourcentage de l'actif total |         |
|-------------------------|---------------------|--------------|------------------------------|---------|
|                         | 2018                | 2017         | 2018                         | 2017    |
| Actions cotées          | <b>9 678 959 \$</b> | 9 028 425 \$ | <b>18,72 %</b>               | 15,98 % |
| Fonds communs d'actions | <b>2 644 154 \$</b> | 2 270 278 \$ | <b>5,11 %</b>                | 4,02 %  |

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs d'actions échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 1 232 000 \$ (2017 – environ 1 130 000 \$).

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

|                                            | 2018                 |                      | 2017                 |                      |
|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                            | Coût<br>amorti       | Juste<br>valeur      | Coût<br>amorti       | Juste<br>valeur      |
| Obligations                                |                      |                      |                      |                      |
| Canada – gouvernement fédéral              |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | - \$                 | - \$                 | 1 005 889 \$         | 1 007 080 \$         |
| Un an à cinq ans                           | 3 950 189            | 3 961 215            | 2 522 985            | 2 521 203            |
| Plus de cinq ans                           | 1 784 009            | 1 743 154            | 2 005 869            | 1 940 028            |
| Gouvernements provinciaux                  |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | 88 346               | 87 711               | -                    | -                    |
| Un an à cinq ans                           | 2 307 510            | 2 313 713            | 3 883 445            | 3 908 453            |
| Plus de cinq ans                           | 3 065 581            | 3 061 714            | 3 620 278            | 3 555 631            |
| Municipalités et administrations publiques |                      |                      |                      |                      |
| Un an à cinq ans                           | -                    | -                    | 339 747              | 341 678              |
| Corporatives                               |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | -                    | -                    | 200 000              | 200 000              |
|                                            | <b>11 195 635 \$</b> | <b>11 167 507 \$</b> | <b>13 578 213 \$</b> | <b>13 474 073 \$</b> |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Actions cotées disponibles à la vente, à la juste valeur

|                                | 2018                |                     | 2017                |                     |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                | Coût                | Juste valeur        | Coût                | Juste valeur        |
| Canadiennes                    |                     |                     |                     |                     |
| Services de télécommunications | 348 965 \$          | 332 478 \$          | 251 097 \$          | 269 295 \$          |
| Énergie                        | 1 800 884           | 1 552 687           | 1 368 813           | 1 456 157           |
| Matériaux de base              | 485 511             | 413 762             | 564 570             | 575 927             |
| Produits industriels           | 746 199             | 879 194             | 555 029             | 707 500             |
| Produits de consommation       | 816 704             | 882 059             | 379 151             | 459 621             |
| Services publics               | 100 473             | 118 553             | 66 020              | 83 690              |
| Services financiers            | 2 698 677           | 2 948 609           | 1 886 439           | 2 517 927           |
| Technologies de l'information  | 261 389             | 231 184             | 345 464             | 418 614             |
|                                | <b>7 258 802</b>    | <b>7 358 526</b>    | <b>5 416 583</b>    | <b>6 488 731</b>    |
| Américaines                    |                     |                     |                     |                     |
| Services de télécommunications | -                   | -                   | 44 231              | 50 538              |
| Énergie                        | 154 628             | 152 692             | 170 322             | 169 884             |
| Matériaux de base              | -                   | -                   | 26 884              | 30 799              |
| Produits industriels           | 241 502             | 274 731             | 147 119             | 212 519             |
| Produits de consommation       | 394 395             | 443 368             | 391 209             | 486 081             |
| Soins de la santé              | 255 530             | 295 339             | 290 896             | 397 794             |
| Services financiers            | 470 468             | 511 412             | 328 368             | 477 293             |
| Technologies de l'information  | 501 071             | 642 891             | 469 071             | 714 786             |
|                                | <b>2 017 594</b>    | <b>2 320 433</b>    | <b>1 868 100</b>    | <b>2 539 694</b>    |
|                                | <b>9 276 396 \$</b> | <b>9 678 959 \$</b> | <b>7 284 683 \$</b> | <b>9 028 425 \$</b> |



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2018 :

|                             | 2018          |              |          | Total         |
|-----------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
|                             | Niveau 1      | Niveau 2     | Niveau 3 |               |
| Encaisse                    | 5 929 136 \$  | - \$         | - \$     | 5 929 136 \$  |
| Obligations                 | 5 704 369     | 5 463 138    | -        | 11 167 507    |
| Actions cotées              | 9 678 959     | -            | -        | 9 678 959     |
| Fonds communs d'obligations | 16 239 604    | -            | -        | 16 239 604    |
| Fonds communs d'actions     | 2 644 154     | -            | -        | 2 644 154     |
|                             | 40 196 222 \$ | 5 463 138 \$ | - \$     | 45 659 360 \$ |

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

### 18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 :

|                             | 2017          |              |          | Total         |
|-----------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
|                             | Niveau 1      | Niveau 2     | Niveau 3 |               |
| Encaisse                    | 3 216 960 \$  | - \$         | - \$     | 3 216 960 \$  |
| Obligations                 | 5 468 313     | 8 005 760    | -        | 13 474 073    |
| Actions cotées              | 9 028 425     | -            | -        | 9 028 425     |
| Fonds communs d'obligations | 20 701 510    | -            | -        | 20 701 510    |
| Fonds communs d'actions     | 2 270 278     | -            | -        | 2 270 278     |
|                             | 40 685 486 \$ | 8 005 760 \$ | - \$     | 48 691 246 \$ |

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

### 19. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2023 pour la location de bureaux, d'équipement et de services. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 848 998 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|        |            |
|--------|------------|
| 2019 – | 433 458 \$ |
| 2020 – | 341 366 \$ |
| 2021 – | 63 739 \$  |
| 2022 – | 8 001 \$   |
| 2023 – | 2 434 \$   |

### 20. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

|                         | 2018         | 2017         |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Avantages à court terme | 1 025 835 \$ | 1 121 181 \$ |
| Indemnité de départ     | 341 139      | -            |
|                         | 1 366 974 \$ | 1 121 181 \$ |

### 21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Ainsi, une portion des charges comprises dans les frais de gouvernance de l'exercice précédent, soit 210 039 \$, a été transférée au poste des frais découlant des litiges reliés à la gouvernance réglés au cours de l'exercice.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

### A - FRAIS D'ADMINISTRATION

|                                                 |                     |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Salaires                                        | 1 467 271 \$        | 1 244 397 \$        |
| Charges sociales                                | 255 379             | 257 546             |
| Affranchissement et messagerie                  | 19 800              | 25 401              |
| Assurances                                      | 42 010              | 38 446              |
| Cotisations                                     | 9 157               | 14 464              |
| Entretien et réparations                        | 16 485              | 19 883              |
| Frais de déplacement                            | 14 645              | 29 387              |
| Frais de formation                              | 6 047               | 14 570              |
| Frais de réunion                                | 9 826               | 8 480               |
| Frais divers                                    | 5 245               | 4 167               |
| Fournitures de bureau et papeterie              | 22 065              | 31 922              |
| Inspections                                     | 110 486             | 120 605             |
| Loyer                                           | 121 549             | 119 142             |
| Publicité                                       | 3 353               | 3 853               |
| Services de télécommunications et informatiques | 395 485             | 497 024             |
| Services professionnels                         | 315 847             | 465 899             |
| Taxes et permis                                 | 7 166               | 14 571              |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 49 270              | 54 843              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 64 625              | 97 610              |
|                                                 | <b>2 935 711 \$</b> | <b>3 062 210 \$</b> |

### B - FRAIS DE GOUVERNANCE

|                                  |                   |                   |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunération des administrateurs | 202 849 \$        | 260 409 \$        |
| Charges sociales                 | 19 847            | 18 860            |
| Formation                        | 7 099             | -                 |
| Frais d'assemblée et de réunions | 38 555            | 25 884            |
| Frais de déplacement             | 5 836             | 12 216            |
| Frais divers                     | 4 473             | 8 937             |
| Services professionnels          | 204 511           | 156 331           |
|                                  | <b>483 170 \$</b> | <b>482 637 \$</b> |

### C - CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

|                         |                   |                   |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires                | 258 276 \$        | 309 436 \$        |
| Charges sociales        | 51 059            | 64 981            |
| Frais de réunions       | 844               | -                 |
| Frais de déplacement    | 7 375             | 6 369             |
| Frais divers            | 2 963             | 7 654             |
| Loyer                   | 15 600            | 15 600            |
| Produits                | (1 925)           | -                 |
| Services professionnels | 13 783            | 33 354            |
|                         | <b>347 975 \$</b> | <b>437 394 \$</b> |

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

#### D - FRAIS DÉCOULANT DES LITIGES RELIÉS À LA GOUVERNANCE RÉGLÉS AU COURS DE L'EXERCICE

|                                  |                   |                   |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunération des administrateurs | 38 184 \$         | 56 258 \$         |
| Charges sociales                 | 2 935             | 4 325             |
| Frais de déplacement             | 3 145             | 6 137             |
| Services professionnels          | 918 777           | 143 319           |
| Recouvrement d'un assureur       | (100 263)         | -                 |
|                                  | <b>862 778 \$</b> | <b>210 039 \$</b> |

## NOTES

[illegible]







# LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions



**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE  
D'ENTRAIDE  
ET DE PRÉVENTION**

**[www.cmae.ca](http://www.cmae.ca)**

1071, rue de la Cathédrale  
Montréal (Québec) H3B 2V4

